



**ARRETE N009**  
**PORTANT NOMINATION de Madame Jeanne DUVALLET,**

Le Maire Président du CCAS de la Ville de La Tronche,

VU l'article 138 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
VU l'article 150 de la loi n°98-657 du 29 juillet relative à la lutte contre les exclusions,  
VU l'article 11 du décret no 95-562 du 6 mai 1995,  
VU l'article 1<sup>er</sup> du décret 2000-6 du 4 janvier 2000,  
VU la délibération du conseil municipal du 8 juin 2020

**Considérant** la vacance d'un siège pour les membres représentants de la société civile,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Jeanne DUVALLET domiciliée 20 rue Nicholas Boileau, 38700 La Tronche - est nommée administratrice du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Tronche au titre des membres désignés par le Maire, en tant que citoyenne engagée dans le secteur de la solidarité.

**ARTICLE 2 :**

Madame la directrice du CCAS de La Tronche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, dont un exemplaire sera transmis à l'intéressée ainsi que Madame la Préfète de l'Isère.

Fait à La Tronche, le 18/03/2025

Notifié à l'intéressé le,

Le Maire, Président du CCAS

Bertrand SPINDLER



Signature